

**Le
systeme
d'injustice**

par Christopher Curtis
et Hal Newman

Des centaines de personnes, pour la plupart démunies, sont incarcérées inutilement parce que les tribunaux sont engorgés. Certaines en meurent, dans des prisons provinciales dignes d'une autre époque. Une enquête dévoile ce qui ne va pas dans la justice criminelle au Québec.

Lorsqu'elle

s'est couchée ce soir-là, dans le sous-sol d'une église montréalaise qui sert de refuge aux itinérants, Vivian, 49 ans, était une criminelle, accusée d'entrée par effraction et d'obstruction au travail des policiers. Le lendemain, le 27 janvier 2024, elle allait être une femme libre. Libre de retrouver sa vie.

Du moins ce qu'il en reste.

L'histoire de Vivian, dont nous avons accepté de taire la véritable identité, a l'air simple, résumée ainsi. Mais elle est loin de l'être, raconte son avocate. Et loin d'être unique : le système pénal est engorgé de cas comme celui de Vivian, qui ne devrait pas s'y retrouver.

Pendant les trois années qui se sont écoulées entre sa mise en accusation et la fin de son calvaire, Vivian, qui jusque-là gagnait sa vie dans l'entretien ménager, a dormi dans des refuges ou à la belle étoile, trimbballant tout ce qu'elle possédait dans deux sacs de sport, en état de vigilance permanent. Une nuit, elle a été battue si violemment par deux compagnons d'itinérance qu'elle s'est luxé une hanche. Un médecin lui a prescrit du Dilaudid, un dérivé semi-synthétique de la morphine, pour soulager la douleur qu'elle ressentait jour et nuit. L'hydromorphone, six fois plus puissante que la morphine, a entraîné une dépendance aux opioïdes.

Dans l'état où l'ont laissée ces événements, Vivian a raté une première date de comparution, en 2023, et un mandat d'arrêt a été lancé contre elle. Lorsque des policiers l'ont arrêtée de nouveau, quelques mois plus tard, elle était devenue accro aux opioïdes. Tous les matins, Vivian faisait la queue à la pharmacie pour obtenir une dose de méthadone, un analgésique de synthèse prescrit pour le sevrage des opioïdes.

Quand les agents l'ont fait monter dans le fourgon à destination de l'Établissement de détention Leclerc, à Laval, Vivian savait par d'autres itinérantes déjà passées par là qu'il faudrait sans doute des jours avant sa prochaine dose de méthadone. Et cela la terrifiait. « J'ai été privée de mes médicaments pendant quatre jours », raconte-t-elle

près d'un an plus tard dans le café du boulevard Saint-Laurent où l'on s'est donné rendez-vous.

« Passer par le sevrage en prison, dit-elle, c'est vraiment repenser beaucoup de ses choix de vie. »

Vivian a omis trois fois de se présenter à son audience. Cette fois-ci, elle est déterminée à bien paraître. Lorsqu'elle se rend au palais de justice, quelques jours après notre rencontre, elle s'est brossé les dents, s'est coiffée et a mis un rouge à lèvres corail assorti à sa tenue. Toujours blessée à la hanche, elle est partie du refuge de l'avenue du Parc avec ses béquilles pour aller rejoindre à l'autre bout de la ville son avocate de l'aide juridique, Alexandra Olshefsky. Celle qui, pour Vivian, a changé la donne.

« On est débordés. On s'occupe de tonnes de cas, et il arrive qu'on se dise qu'on n'aura ni le temps ni l'énergie d'aller jusqu'au bout d'un dossier, confie M^e Olshefsky, 38 ans, mère de deux enfants. Mais quand j'ai rencontré Vivian, après cinq minutes, je savais que je ferais tout mon possible pour l'aider. »

Au Québec, plus de 75 % des quelque 60 000 causes criminelles traitées annuellement sont représentées par des avocats de l'aide juridique, dont le mandat est de rendre la justice accessible aux moins nantis. Elle intervient aussi dans quelques autres domaines, dont le droit de la santé et la protection de la jeunesse. Au total, elle traite environ 250 000 demandes par année, selon la Commission des services juridiques, qui supervise le programme.

Pour accomplir sa mission, l'aide juridique compte 475 avocats salariés (et 588 autres professionnels et employés de soutien). C'est donc dire qu'une grande partie de ses mandats sont défendus par des avocats du secteur privé. Or, le nombre de ces derniers qui participent au programme a baissé de 22 % de 2018-2019 à 2022-2023, selon le rapport du Vérificateur général publié en novembre 2023. Un des facteurs, d'après le rapport : une rémunération insuffisante. Un dossier de l'aide juridique rapporte à ces avocats un forfait de 600 dollars pour une cause simple et de 2 000 dollars pour une affaire criminelle avec acte d'accusation.



75 %

**des causes criminelles traitées
annuellement sont représentées par des
avocats de l'aide juridique.**

En décembre 2024, le projet de loi 78 a été adopté et sanctionné pour permettre de nouveaux modes de rémunération pour les avocats du privé travaillant avec des clients de l'aide juridique. Des négociations doivent toutefois se poursuivre entre celle-ci et Québec pour les chiffrer.

« Actuellement, que le dossier dure 15 minutes ou deux heures, c'est le même prix forfaitaire. Dans certains dossiers, dans certains cas, c'est vraiment sous-payé », dit M^e Chantale Plante, spécialisée dans les dossiers de droit de la famille et de protection de la jeunesse à Chicoutimi, mais aussi présidente du comité chargé de négocier la réforme.

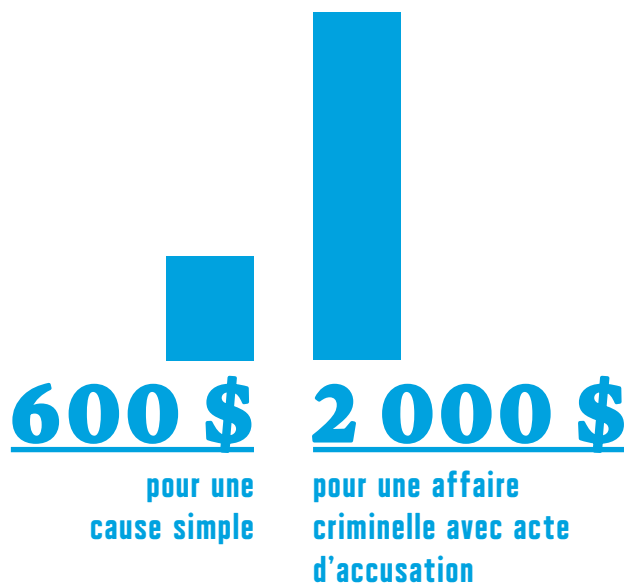
« C'est sûr que si les jeunes avocats étaient mieux payés par le système d'aide juridique, ça les encouragerait à prendre de telles causes, croit-elle. On voit de plus en plus de gens qui se représentent seuls, qui viennent demander des remises [d'audience] au juge parce qu'ils n'ont pas réussi à se trouver un avocat. Ça entraîne des retards. Ça coûte cher au système. »

Dans une grande enquête qui s'est étalée sur plusieurs mois, *L'actualité* est allé à la rencontre d'anciens détenus, de gardiens, d'avocats, de procureurs et de chercheurs, qui s'entendent tous pour dire que l'accès difficile à la justice a de multiples conséquences. Il contribue à l'engorgement du système, à la surpopulation dans les prisons, à la violence.

Mais il fait aussi que des Québécois se retrouvent en prison simplement parce qu'ils ont renoncé à leurs droits. C'est ainsi que Vivian a dû passer quatre jours à Leclerc en avril 2023 pour ne pas s'être présentée devant le tribunal.

Les centres de détention sous l'autorité de la Sécurité publique du Québec — connus comme les prisons provinciales — accueillent des détenus condamnés à des peines de deux ans moins un jour, ou en attente de leur comparution, comme Vivian. Or, des centaines d'autres sont là en attendant leur procès pour des crimes passibles d'une peine beaucoup plus lourde, à purger dans un établissement fédéral. La Sécurité publique ne fournit pas de données par établissement, mais selon Catherine Chesnay, professeure à l'École de travail social de l'UQAM,

Rémunération à forfait des avocats de l'aide juridique



qui s'intéresse à ces questions, c'est le cas de 60 % des détenus dans les prisons provinciales. Parmi les crimes dont ils sont accusés : gangstérisme, trafic de drogue transfrontalier, homicide, agression sexuelle et agression à main armée.

Durant son séjour à Leclerc pour ne pas s'être présentée devant le tribunal, Vivian a ainsi côtoyé des femmes accusées de meurtres et des membres de gangs endurcies. Et contrairement à un pénitencier fédéral, où des programmes visent à aider à la réhabilitation ou à guérir les traumatismes, il n'y a pas grand-chose de ce type dans les prisons provinciales. Par exemple, à l'Établissement de détention de Montréal — un centre pour hommes mieux connu comme la prison de Bordeaux —, un seul psychologue sert une population carcérale d'environ 1 000 détenus.

« La prison, c'est juste un lieu où on passe du temps, dit Vivian. Une prison provinciale ne nous réhabilite pas, c'est plutôt l'endroit où on apprend à devenir un meilleur criminel. »

« Le droit pénal,

ça attire un certain type de personnes », soutient M^e Alexandra Olshefsky, entre deux bouchées de charcuterie tirée de son sac à lunch. « Beaucoup de mes collègues de l'aide juridique sont des triathlètes, ils participent à des Ironman ou sont simplement sportifs. On n'est pas nombreux à faire les choses à moitié. » Elle-même était flanqueuse dans l'équipe de rugby de l'Université Concordia, à l'époque où elle y étudiait les communications, avant de faire son droit à McGill au début des années 2010. En 2007,

elle a été honorée par Sport interuniversitaire canadien (aujourd'hui U Sports) pour ses performances sportives, mais aussi pour son engagement bénévole auprès des sans-abris.

L'actualité l'a accompagnée pendant trois jours au palais de justice de Montréal, la suivant alors qu'elle courait dans les corridors du cinquième étage, où se trouve son bureau, puis aux quatre coins du palais de justice, où elle devait rencontrer les procureurs de la Couronne afin de négocier des ententes, avant de se rendre au troisième étage, où se tiennent les audiences de remise en liberté sous caution.

La plupart de ses clients sont des « travailleurs pauvres ». Il faut dire que les personnes admissibles à l'aide juridique doivent avoir des revenus bruts inférieurs à 28 665 dollars (2024) pour une personne seule, ou à 47 008 dollars pour une famille de deux adultes et deux enfants ou plus. Et les actifs, comme un REER et les liquidités, sont inclus dans ce calcul. « Souvent, leur seul crime est d'être pauvres, dit Alexandra Olshefsky. Lorsque vous manquez une audience au tribunal parce que vous êtes dans la rue et qu'on vous a volé votre téléphone, ou que vous êtes tellement occupé à survivre que vous oubliez la date, vous mettez la main dans l'engrenage de la justice. Et après ça, c'est difficile de retrouver une vie normale. »

Elle-même a parfois dû faire preuve de débrouillardise pour joindre Vivian : quand celle-ci s'est fait voler son téléphone ou qu'elle n'avait plus de « minutes », l'avocate laissait des messages à la pharmacie où Vivian passait tous les jours chercher sa méthadone...

Créée en 1972 avec l'objectif de rendre la justice accessible à tous, l'aide juridique souffre d'essoufflement. Son budget annuel (notamment pour la représentation de 12 000 enfants chaque année dans des dossiers d'adoption ou de suspicion de maltraitance) s'élève à plus de 230 millions de dollars. Et pourtant, chaque année, des dizaines de milliers de demandes sont rejetées. Selon le rapport de 2023 du Vérificateur général, le réseau reçoit en

En 2024, les personnes admissibles à l'aide juridique devaient avoir des revenus bruts (y compris des actifs, comme un REER ou des liquidités) inférieurs à :

28 665 \$

pour une personne seule

47 008 \$

pour une famille de deux adultes et deux enfants ou plus

moyenne 231 000 demandes par an, dont 182 000 sont admissibles — parmi les demandes refusées, 30 000 en moyenne le sont « parce que des renseignements exigés par la loi et les règlements afférents n'[ont] pas été fournis par le demandeur ».

Un programme de copaiement permet certes depuis 1996 d'élargir l'accès à l'aide juridique : les personnes aux revenus légèrement plus élevés peuvent contribuer à hauteur de 100 à 800 dollars, selon la complexité de leur dossier, au paiement des honoraires de l'avocat du privé. Elles se trouvent à couvrir ainsi une partie de ce que verse l'aide juridique pour un dossier.

Selon le rapport du Vérificateur général, ce programme est sous-utilisé. En 2022-2023, sur les 176 000 demandes de service acceptées par l'aide juridique, seulement 5 % (8 700 demandes) ont bénéficié de ce volet — environ 10 500 avaient été admises, mais près de 1 800 dossiers ont été abandonnés, la plupart parce que les demandeurs ont estimé n'avoir pas les moyens de payer. Dans ces cas-là, les personnes renoncent à l'aide juridique ou se représentent elles-mêmes.

Sophie Gagnon, qui dirige la clinique juridique sans but lucratif Juri-pop, à Montréal, s'inquiète que le réflexe de tourner le dos au système s'enracine parmi les membres les plus vulnérables de la société — ceux qui ont le plus besoin d'être représentés. « L'aide juridique ne regarde pas seulement les revenus, mais aussi certains actifs, explique-t-elle. Quelqu'un peut être en arrêt de travail ou avoir perdu son emploi, mais si la personne a un REER pour ses enfants ou a hérité d'un petit bout de maison, elle ne sera pas admissible. »

La non-représentation par un avocat, croit-elle, n'est pas un choix mais une fatalité. « C'est une conséquence des vulnérabilités, de l'isolement social, de la pauvreté, dit l'avocate. Et ça fait que les gens ne gagnent pas devant les tribunaux. La majorité des gens qui n'ont pas accès à un avocat vont faire ce qu'on appelle du décrochage judiciaire et ne vont tout simplement pas faire valoir leurs droits. »

Que se serait-il passé si Vivian n'avait pas eu M^e Olshefsky pour défendre ses intérêts ?

« Pour ne pas s'être présentée à sa comparution, elle aurait probablement été gardée en prison [NDLR: quelques jours ou quelques semaines] jusqu'à sa prochaine audience et aurait ensuite plaidé coupable, répond son avocate. La prison, même si vous n'êtes pas un délinquant violent, vous voulez l'éviter à tout prix. Elle peut changer quelqu'un d'une manière parfois irréversible. »

Construit

à Laval en 1961, le centre de détention Leclerc a été une prison fédérale à sécurité moyenne pendant la majeure partie de son histoire. Le bâtiment a hébergé des criminels masculins jusqu'en 2013, année où le gouvernement conservateur de Stephen Harper l'a fermé en invoquant notamment sa vétusté.

Trois ans plus tard, Québec vidait sa principale prison pour femmes — la Maison Tanguay, située à côté de Bordeaux, elle aussi en piteux état — et transférait à Leclerc des centaines de détenues en attendant la construction d'un nouvel établissement.

Trois anciennes détenues de Leclerc ont raconté à *L'actualité* que la prison était si froide en hiver qu'elles dormaient avec leur manteau.

« S'ils ont fait des rénovations à Leclerc, je ne les ai pas vues, dit Vivian. La peinture des murs s'écaille, ça sent la moisissure, il y a des tonnes de rats, les toilettes débordent et il y a des punaises partout. »

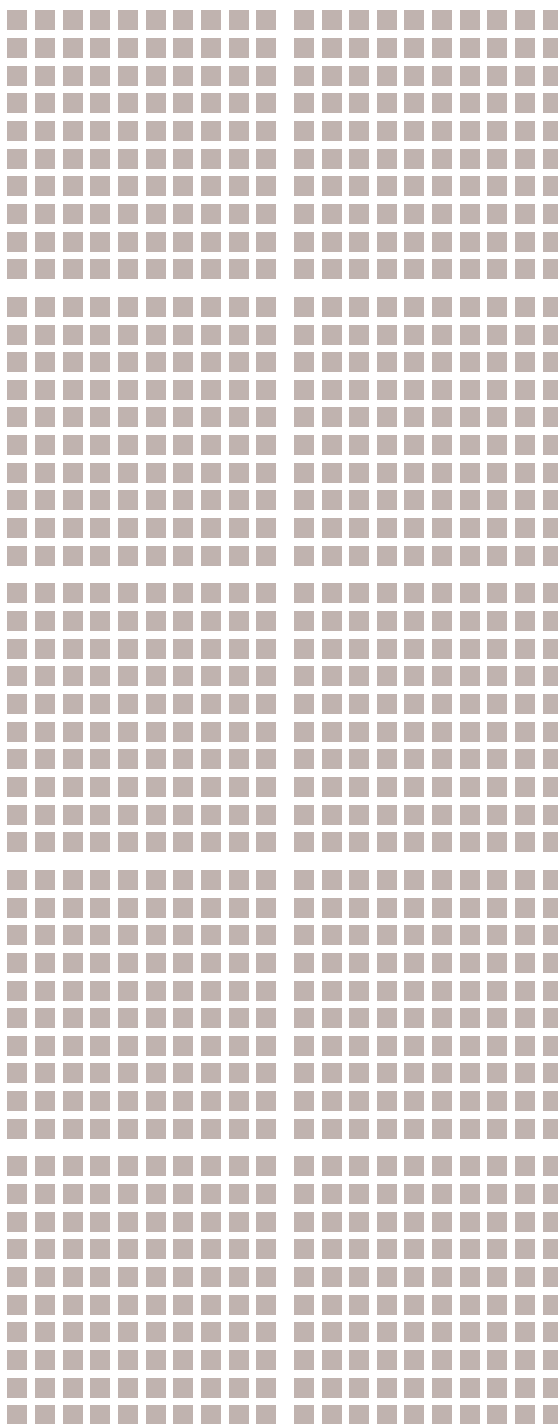
En janvier 2024, une femme serait morte à Leclerc après s'être plainte de difficultés respiratoires durant des heures, rapportait le journaliste Jean-François Nadeau dans *Le Devoir*. Ce décès est survenu quelques semaines après qu'une autre détenue, une femme de 42 ans, mère de trois enfants, se fut suicidée — une information confirmée par une source au sein du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale.

Les conditions de détention à Leclerc font l'objet d'une action collective, autorisée par la Cour supérieure en janvier 2024, qui allègue que les droits des détenues en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne sont violés par des fouilles à nu inutiles, un

L'Établissement de détention de Montréal compte :

■ **1** seul psychologue

pour **1 000** détenus



chauffage inadéquat, une eau de mauvaise qualité, un manque d'accès à des soins de santé de base, la présence de vermine et une litanie d'autres violations apparentes.

«Les problèmes que nous soulevons — qu'il s'agisse de ne pas pouvoir accéder à ses médicaments, de dormir dans une cellule froide et sale ou d'être soumis à des fouilles à nu constantes — vont tous à l'encontre de la mission même de nos prisons», affirme Clara Poissant-Lespérance, l'avocate qui dirige l'action collective.

«Le but de la prison, selon la loi, est de prendre soin de ces femmes et de les réformer. Il ne s'agit pas de les faire payer à la hauteur de leurs crimes, poursuit l'avocate. Si elles ont besoin de leur méthadone et qu'elles en prenaient tous les jours avant la prison, c'est un droit médical. Si elles n'y ont pas accès, elles sont beaucoup plus susceptibles d'adopter un comportement provocateur, voire violent. Nous soutenons donc que la négligence de la prison met ces femmes en danger, mais qu'elle met aussi les gardiens en danger.»

Les problèmes qui affligent Leclerc ne se limitent pas à cette seule prison, d'après un rapport de recherche de l'équipe de Catherine Chesnay, de l'École de travail social de l'UQAM. Selon presque tous les critères, les prisons provinciales du Québec sont parmi les pires au Canada.

Entre 2009 et 2022, la population dans les centres de détention sous l'autorité de la Sécurité publique du Québec était de 4 903 personnes en moyenne. Et 256 personnes y sont mortes au cours de cette période, révèle le rapport. En Ontario, où étaient incarcérés 8 106 détenus en moyenne durant la même période, il y a eu 296 décès.

«Au début, nous voulions simplement savoir si le transfert de la prison Tanguay à Leclerc mettait plus de vies en danger, raconte Catherine Chesnay. Mais les statistiques sur les décès en prison ne se trouvaient ni dans le site du ministère de la Sécurité publique ni dans ses rapports

Rapport entre le nombre de détenus et les décès en prison, entre 2009 et 2022

Québec

Population carcérale moyenne de 4 903 détenus

256 décès

Ontario

Population carcérale moyenne de 8 106 détenus

296 décès

Source : Catherine Chesnay, professeure à l'École de travail social de l'UQAM

annuels. J'ai donc commencé à me demander : "Au-delà de Leclerc, combien de personnes meurent dans nos prisons?"» Les chercheurs de l'UQAM ont dû présenter une série de demandes d'accès à l'information pour obtenir les données relatives au Québec. Alors qu'en Ontario, les statistiques sont publiées dans le rapport annuel des Services correctionnels.

Les chercheurs de l'UQAM ont établi que 71 personnes, soit plus d'un quart des décès (27,7 %), sont mortes d'une « cause indéterminée » entre 2009 et 2022. Il y a eu 98 suicides, deux homicides et 85 autres décès de causes naturelles.

Toutefois, Catherine Chesnay estime que l'expression « causes naturelles » peut être quelque peu trompeuse. « Vous pouvez mourir d'une pneumonie à 40 ans, parce que vous n'avez pas accès au bon traitement, et ce sera considéré comme un décès de cause naturelle. Mais ça n'arriverait probablement pas en dehors de la prison. »

Le taux de mortalité dans les prisons du Québec — mesuré en nombre de décès pour 100 000 détenus — a explosé au cours des premières années de la pandémie de COVID-19. Il est passé de 379 en 2019 à 483 l'année suivante, avant de culminer à 802 en 2021. L'étude de l'UQAM a cependant révélé qu'entre 2019 et 2022, plus de personnes sont décédées dans les prisons du Québec par suicide (34) que de causes naturelles (20), une catégorie qui comprend les décès dus à la COVID-19.

Selon la professeure Chesnay, la surpopulation et le manque de personnel sont des facteurs importants de la crise de santé mentale qui sévit dans les prisons de la province.

« Plus de

détenus et moins de gardiens, ça signifie moins de temps à l'extérieur de la cellule, moins d'accès à la bibliothèque ou à d'autres activités qui peuvent donner un répit face au stress constant de la prison, explique Catherine Chesnay. Quand ils n'ont pas de telles pauses, les détenus se retrouvent seuls avec leurs pensées dans leur cellule. Certains commencent à se droguer, car s'il y a peu de services de

réinsertion dans nos prisons, il y a beaucoup de drogue.»

Pendant les quatre jours qu'elle a passés à Leclerc, sans méthadone, Vivian a convaincu sa sœur de transférer électroniquement 50 dollars à une codétenue en échange de moins d'un gramme de cannabis, pour « surmonter le pire des symptômes ».

« Il est interdit de fumer à l'intérieur, mais ça fume comme des cheminées, raconte Vivian. Les gardiens regardent ailleurs, parce que ça nous rend moins à fleur de peau. Ça facilite un peu leur *job*. Je ne pouvais pas avoir accès à ma méthadone — prescrite par un médecin —, mais je pouvais avoir à peu près toutes les drogues que j'étais en mesure de me payer. » Six autres anciens détenus ont aussi assuré à *L'actualité* n'avoir jamais eu de problème à se procurer de la drogue « en dedans ».

Bien que certaines drogues soient interceptées, cocaïne, MDMA, *speed*, fentanyl et une multitude d'autres psychotropes sont largués dans la cour de la prison par drone, admet notamment le Service correctionnel du Canada.

Les drogues ne font pas que fournir une forme d'automédication aux détenus, elles alimentent également un marché noir où les comptes sont réglés avec des couteaux et des armes de fortune. Un ancien détenu, qui a encore des amis à la prison de Bordeaux, nous a envoyé en 2023 une vidéo d'une agression brutale qui, selon lui, est liée à l'activité d'un gang. (Certaines images ont été diffusées en août 2023 par TVA Nouvelles.)

La vidéo, qui remonte à un incident survenu peu avant, montre un homme prostré recevant des coups de pied au visage, puis des coups de lame sur le corps, de la part de deux détenus, tandis qu'un troisième monte la garde et qu'un quatrième filme l'agression. Les images, sur lesquelles le visage de l'un des agresseurs est très reconnaissable, auraient été largement relayées à l'intérieur des murs, d'après notre source. La victime, âgée de 36 ans au moment des faits, a survécu, mais ses agresseurs n'ont jamais été inculpés.

La scène s'est déroulée, faut-il le rappeler, dans un centre de détention provincial, où des détenus purgent des peines d'un maximum de deux ans

Entre 2009 et 2022, les centres de détention sous l'autorité de la Sécurité publique du Québec ont enregistré :

98 suicides

85 décès de causes naturelles

71 décès de causes indéterminées

2 homicides

moins un jour, mais où d'autres sont en attente de leur procès pour des crimes qui commandent des peines plus lourdes.

Cette violence ne se limite pas aux prisonniers.

Trois anciens détenus de Bordeaux interviewés par *L'actualité* ont assuré avoir été témoins d'une force excessive de la part de gardiens, et aussi d'en avoir été victimes. Parfois, il s'agissait d'une réponse à une menace physique perçue, mais ils ont également relaté des incidents où des détenus ont été traînés dans une pièce et battus pour s'être mal exprimés.

Le 30 janvier dernier, le syndicat des gardiens a manifesté à l'extérieur des murs de Leclerc pour dénoncer les sous-effectifs, les heures supplémentaires forcées et un milieu de travail de plus en plus violent. Un membre du syndicat, soucieux de préserver son anonymat, a dépeint à *L'actualité* le traumatisme de trouver des détenus morts, sans réaction ou mutilés dans leur cellule. « Je sais qu'on est les grands méchants gardiens, mais c'est traumatisant de voir autant de violence et de morts. On n'est plus le même après, mais on continue à travailler jusqu'au jour où on n'en peut plus. »

Dans un communiqué de presse, le syndicat des gardiens a décrit les morsures, les crachats et les coups de poing comme faisant partie du travail quasi quotidiennement. En décembre dernier, un détenu de la prison de Sorel-Tracy a matraqué un gardien plus d'une douzaine de fois, ont rapporté des médias. Une source au syndicat a raconté à *L'actualité* que la victime était aujourd'hui presque aveugle d'un œil.

Avant d'être

une criminelle aux yeux du procureur de la Couronne du Québec, Vivian a été victime d'un crime violent.

Elle avait accepté d'être disc-jockey dans un *party* au jour de l'An 2023, dans un loft montréalais près du boule-

vard Saint-Laurent, en dépit de la consigne des autorités de santé publique de ne pas se rassembler durant les Fêtes à cause de la COVID-19. Elle faisait tourner du hip-hop quand un gars s'est approché d'elle. « Il m'a dit qu'il n'avait pas d'endroit où loger et m'a demandé s'il pouvait dormir chez moi », raconte-t-elle au café du boulevard Saint-Laurent. « Je venais de l'ouest de l'île, je vivais ma petite vie tranquille et je n'étais pas encore "street smart" [NDLR: capable de déceler les situations dangereuses dans les grandes villes]. Je lui ai dit oui, à la condition qu'il reparte le lendemain matin. »

Vivian a dormi dans son lit, lui sur le canapé. Elle avait prévu de lui préparer du poulet frit avant son départ. Jusqu'à ce que l'on frappe à la porte.

« J'ai ouvert et j'ai été bousculée par tous ces types qui entraient, poursuit Vivian. Ils se sont installés et ont commencé à fumer du crack. Très vite, il est devenu évident qu'ils allaient se servir de mon appart pour trafiquer de la drogue à l'abri de la police. »

Quand Vivian leur a demandé de partir, l'homme qu'elle avait hébergé s'est emparé de deux couteaux de cuisine et les a maintenus contre sa gorge. En panique, elle a saisi un couteau à main nue, le sang coulant sur un bras. Il l'a récupéré et s'est moqué d'elle. « Et après avoir trouvé une facture de carte de crédit avec le nom et l'adresse de ma mère, il m'a dit qu'ils la tueraient si j'allais voir la police. On m'a empêchée de dormir pendant des jours. Je n'avais plus les idées claires. Alors je me suis dit que si je quittais l'appartement et ne payais plus le loyer, le proprio les mettrait à la porte. »

C'est ce qui est arrivé. Mais lorsque, un soir du printemps 2023, Vivian est retournée à l'appartement pour chercher ses affaires, le propriétaire a appelé la police.

« J'étais tellement en colère que j'ai donné un faux nom au policier », raconte-t-elle. Ce qui lui a valu une accusation d'entrave à la justice, en plus d'une autre d'entrée par effraction.

Tout est parti de là.

Et le cas de Vivian n'est pas unique, confirme une étude menée en 2018 par la Société Elizabeth Fry du Québec (un organisme qui vient en aide aux femmes et aux personnes de diverses identités de genre qui ont des démêlés avec la justice) auprès de 6 661 femmes ayant séjourné en prison.

Une étude menée en 2018 par la Société Elizabeth Fry du Québec auprès de 6 661 femmes ayant séjourné en prison a révélé que 64,1 % des personnes de l'échantillon avaient été victimes d'un crime avant d'en commettre un elles-mêmes.

Réalisée à la demande du ministère de la Sécurité publique, l'étude a révélé que 64,1 % des personnes de l'échantillon avaient été victimes d'un crime avant d'en commettre un elles-mêmes.

« Beaucoup de femmes et d'enfants sont sans abri à la suite de violences interpersonnelles », dit la Québécoise Penny Shtull, professeure de criminologie et de justice pénale à l'Université Norwich, au Vermont, et spécialiste des crimes violents. « Se retrouver à la rue peut sembler plus sûr, mais ça entraîne toute une série d'autres problèmes sociaux : insécurité alimentaire, chômage, absence de scolarisation, vulnérabilité face au trafic d'êtres humains, aux trafiquants de drogue, aux prédateurs qui cherchent à exploiter ces personnes fragiles. »

Le Groupe

de travail indépendant sur la réforme de la structure tarifaire de l'aide juridique a formulé 224 recommandations dans son rapport de 2022. La principale est que les honoraires des avocats exerçant en cabinet privé soient désormais basés sur une tarification forfaitaire et à l'acte. Il recommande également que le plafond des honoraires d'aide juridique versés à un même avocat exerçant en cabinet privé passe de 140 000 à 200 000 dollars par an.

Le projet de loi 78 ayant été adopté pour permettre ces changements, reste à négocier les modalités. À Chicoutimi, M^e Chantale Plante, qui préside le comité chargé de négocier cette réforme, affirme que le gouvernement n'a pas été très réceptif jusqu'ici. « Actuellement, ils sont en compressions, en gel d'embauche, dit-elle. Donc on nous dit qu'on n'a pas d'enveloppe pour nous, que ça va être difficile de nous accorder des augmentations. »

L'actualité a demandé au ministère de la Justice comment il prévoyait augmenter les seuils d'admissibilité financière pour l'aide juridique et s'il avait des plans pour élargir la portée des dossiers couverts, notamment en droit familial, en immigration et en protection de la jeunesse, pour mieux répondre aux besoins des populations vulnérables.

Une porte-parole du ministère de la Justice à répondu à *L'actualité* qu'« aucun requérant de l'aide juridique n'est refusé en raison du manque d'avocats ». Quant aux seuils d'admissibilité, « des travaux d'analyse sont en cours », selon le Ministère.

Chez Juripop, certains clients ont vu leur demande d'aide juridique être rejetée. Une grande partie de ses bénéficiaires, dit sa directrice générale, Sophie Gagnon, « c'est les travailleurs pauvres », ceux qui passent entre les mailles du filet social. « Monsieur et madame Tout-le-Monde, [aux prises avec] les séparations, les voisins, les successions, ces gens-là, ils ne peuvent pas défendre leurs droits, ajoute l'avocate. On est dans une société où on a d'excellents droits sur papier. Mais si ces droits-là ne sont pas respectés ou compris, malheureusement, il y a trop peu de ressources qui permettent aux gens de les faire valoir devant les tribunaux. »

Juripop accepte de défendre toute personne ayant des revenus qui répondent aux critères d'admissibilité de l'aide juridique, majorés de 15 %. « Et on couvre des domaines de droit qui ne sont pas couverts par l'aide juridique : des victimes de violence sexuelle qui voudraient tenter une poursuite en dommages, par exemple. On offre des services gratuits aux gens qui ont le cancer ou la sclérose en plaques, qui ont été victimes de violence sexuelle ou conjugale, aux personnes âgées. Le dénominateur commun, c'est que ce sont des gens qui vivent avec des formes de vulnérabilité. »

La cause

de Vivian a vite été réglée. Elle n'est pas entrée par effraction dans son ancien immeuble. M^e Olshefsky a présenté des images provenant d'une caméra de sécurité et montrant Vivian utiliser ses clés pour entrer là où elle vivait depuis des années.

« J'avais fini de déménager, j'allais chercher mon chat », raconte Vivian lors de notre dernière rencontre, fin janvier. Elle est arrivée 10 minutes à l'avance, avec son béret noir, un chandail en tricot, un pantalon de cuir et une croix celtique au cou. « Tous ces problèmes, passer du temps en prison,

Chaque année,
30 000 dossiers
en moyenne sont rejetés
parce que certains renseignements
n'ont pas été fournis par
les demandeurs.

me retrouver dans la rue où on m'a sauté dessus, le Dilaudid qui a totalement “fucké” ma vie... La douleur est si forte que je ne peux plus travailler. Je déteste ne pas travailler, je déteste dormir dans un refuge tous les soirs. »

Le jour où les accusations ont été retirées par la Couronne, son avocate l'a mise en contact avec des personnes qui pourraient l'aider à trouver un logement et à accéder à des services afin de parvenir à surmonter le traumatisme causé par son agression. Et comme elle le fait toujours, Alexandra Olshefsky a veillé à ce que sa cliente sache qu'elle pouvait l'appeler à tout moment, de jour comme de nuit.

« Ma vie n'est pas si mal, plein de gens ont une vie bien pire que la mienne, dit la principale intéressée. Mais quand je pense à la facilité avec laquelle Alexandra a pu régler mon affaire, je me demande pourquoi j'ai dû traverser tout ça. Je ne pourrai jamais la remercier assez pour ce qu'elle a fait. J'ai commis beaucoup d'erreurs dans ma vie et parfois, c'est tout ce que les gens voient. Pas elle. »

Son avocate estime pour sa part que Vivian lui a simplifié la tâche. « Bien qu'elle ait vécu dans les pires circonstances, Vivian fait preuve d'un tel optimisme et d'une telle lumière. Elle n'a rien à se reprocher dans ces circonstances, pourtant elle est la première à dire : “Eh bien non, ce sont mes actions et mes décisions.” Comment ne pas avoir envie de la représenter ? demande Alexandra Olshefsky. Vivian est le genre de personne qui, lorsqu'elle décide de changer quelque chose dans sa vie, a la force de caractère nécessaire pour y arriver. C'est une source d'inspiration. »

Durant la semaine précédant la rédaction de cet article, nous avons écrit plusieurs textos à Vivian et l'avons appelée quotidiennement. Nous avons également laissé un message à la pharmacie où elle passe tous les jours chercher sa méthadone. Nous n'avions toujours pas obtenu de réponse au moment de mettre sous presse.

« Lorsqu'on est face au vide, on ne peut pas s'attendre à gagner à tout coup, dit Alexandra Olshefsky. Mais le comprendre ne rend pas les choses plus faciles. » ■

Ce reportage a été rendu possible grâce au soutien financier des bourses d'excellence de l'Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ).